

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2011

Révision: 11.05.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit

- Désignation commerciale : Leracid® Eco-Top Sanitärreiniger

- Numéro d'article : 1002280225002

- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant

- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :

Stockmeier Chemie GmbH & Co. KG

Eckendorfer Str. 10

D - 33609 Bielefeld

Tel.: +49/521/3037-0

- Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-182 oder 3037-145

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

- Numéro d'appel d'urgence:

Beratungsstelle bei Vergiftungen, Mainz

Tel. 00 49 / 61 31 / 19 240

2 Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- Éléments d'étiquetage

- Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

- Phrases R:

36 Irritant pour les yeux.

- Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2011

Révision: 11.05.2011

Désignation commerciale : Leracid® Eco-Top Sanitärreiniger

(suite de la page 1)

- **vPvB**: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**- **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Reg.nr.: 01-2119485924-24	acide orthophosphorique C R34 Skin Corr. 1B, H314	2,5-10%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1	acide citrique Xi R36 Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 26183-52-8 Polymer	Decan-1-ol, ethoxylated Xn R22; Xi R41 Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36	2-butoxyéthanol m Xn R20/21/22; Xi R36/38 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	< 2,5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	2-propanol Xi R36; F R11 R67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 2,5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.- **Composition / informations sur les composants**

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % phosphates

< 5 % agents de surface non ioniques,

parfums,

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.- **après contact avec la peau :**

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2011

Révision: 11.05.2011

 Désignation commerciale : **Leracid® Eco-Top Sanitärreiniger**

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement. CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Voir point 8.
Porter un vêtement de protection totale et un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
-

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Diluer avec beaucoup d'eau.
En cas d'échappement, avertir les autorités compétentes
 - **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Rincer les résidus avec de l'eau.
-

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
 - **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :** Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)
Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.
Matériau ne convenant pas pour les emballages: métal
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - **Classe de stockage :** 8 B L (VCI - Konzept, 2007)
-

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2011

Révision: 11.05.2011

Désignation commerciale : **Leracid® Eco-Top Sanitärreiniger**

(suite de la page 3)

- Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
7664-38-2 acide orthophosphorique (2,5-10%)	
VME	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm
111-76-2 2-butoxyéthanol m (< 2,5%)	
VME	Valeur momentanée: 147,6 mg/m ³ , 30 ppm Valeur à long terme: 9,8 mg/m ³ , 2 ppm Risque de pénétration percutanée
67-63-0 2-propanol (< 2,5%)	
VME	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols

- Protection respiratoire :

En cas de formation de brouillards de pulvérisation, une protection respiratoire est nécessaire

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné A-P2

- Protection des mains : Gants résistant aux acides

- Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

- Protection du corps :

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales.	
- Aspect:	
Forme :	liquide
Couleur :	rouge
- Odeur :	parfumé
- valeur du pH à 20°C:	1,5-1,7
- Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2011

Révision: 11.05.2011

 Désignation commerciale : **Leracid® Eco-Top Sanitärreiniger**

(suite de la page 4)

Point d'ébullition :	> 80°C
- Point d'éclair :	> 60°C
- Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Pression de vapeur à 20°C:	< 25 hPa
- Densité à 20°C:	1,03 g/cm ³
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Pas de données disponible.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
 - **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 - **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux métaux non précieux par dégagement d'hydrogène
 - **Matières incompatibles:** Lessives alcalines, métaux communs.
 - **Produits de décomposition dangereux:** None, if storage and handling is done according to specification.
-

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë :**
 - **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
 - **des yeux :** Effet d'irritation.
 - **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
 - **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant
-

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2011

Révision: 11.05.2011

Désignation commerciale : **Leracid® Eco-Top Sanitärreiniger**

(suite de la page 5)

- **vPvB**: Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit en l'état et non pas aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires ; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Les recommandations qui précèdent sont valables pour le produit non utilisé (quantités résiduelles, par ex.).

En cas d'utilisation conforme à l'affectation, le produit parvient dans les eaux d'égout.

- **Code déchet** : On peut trouver le valable numéro déchets dans le catalogue déchets d'Europe.

- **Emballages non nettoyés** : Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Recommandation :

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**

- **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -

- **Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**

- **Classe IMDG/GGVmer :** -

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**

- **Classe ICAO/IATA :** -

- **"Règlement type" de l'ONU :** -

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail** : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	< 2,5

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2011

Révision: 11.05.2011

Désignation commerciale : Leracid® Eco-Top Sanitärreiniger

(suite de la page 6)

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Application:** Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.

- **Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R11 Facilement inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche technique :** Voir point 1: Service chargé des renseignements.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)